

justice

JUSTICE Décédé, le pâtissier d'Auchan est reconnu comme victime

Jean-Pierre a sombré dans une dépression en 2006. Son employeur, l'hypermarché Auchan Dury, est condamné pour harcèlement moral.

Par Le Courrier Picard | Publié
le 28/06/2015

[f PARTAGER](#) [TWITTER](#)

Le journal du jour à partir de 0.75€

Son épouse ne parvient pas à contenir son émotion : « *De là-haut, je suis sûre qu'il doit être satisfait, qu'il doit se dire qu'il y a une justice en France* », dit cette dame, en pleurs. Jean-Pierre est décédé en janvier 2012 à l'âge de 56 ans, d'une tumeur au cerveau. La justice vient en ce mois de juin de le reconnaître comme victime de harcèlement moral de la part de son employeur. « *Ce type de décision est déjà rare, elle l'est d'autant plus que le plaignant est désormais décédé* », commente Me Pascal Bibard, l'avocat de la famille de Jean-Pierre.

Sanctions et rappels à l'ordre

Cet habitant de Jumel dans la Somme était pâtissier. Embauché en 1977 dans la société, il a tout connu : Delta, la Ruche picarde, Mammouth, et enfin Auchan. L'homme d'expérience. qui obtient

ses médailles du travail et des promotions internes jusqu'en 2001, voit sa carrière brutalement s'assombrir fin 2005. Un nouveau chef (qui a quitté Auchan depuis, tout comme la direction qui a été renouvelée) lui fait vivre un cauchemar. « *On lui disait qu'il gagnait trop, on le cantonnait à la croissanterie, on le surchargeait de travail si bien qu'il travaillait à la maison le week-end pour rattraper, etc.* », témoigne sa veuve. Les reproches officiels de son employeur portent essentiellement sur des questions d'hygiène (ce qu'il a toujours contesté). Et les courriers d'avertissements, de rappels à l'ordre, de sanction disciplinaires, s'enchaînent : 21 décembre 2005, 2 janvier 2006, 16 janvier 2006, 13 février 2006, 10 mars 2006 et 2 juin 2006.

En arrêt de travail

Pour le pâtissier, c'en est trop. « *Un matin, avant de partir au travail, il était tout blanc, il tremblait ; et il s'est mis à pleurer* », se souvient sa veuve. Jean-Pierre sombre dans une grave dépression. Il est en arrêt de travail. Un médecin constate qu'il « *présente des troubles anxieux réactionnels à une problématique professionnelle avec sentiment de blessure narcissique* ». En 2008, un autre médecin se prononce : Jean-Pierre pourrait continuer à exercer son métier de pâtissier, mais certainement pas au sein de l'enseigne Auchan, car cela

pourrait « *entraîner un danger immédiat pour sa santé et sa sécurité* ».

Le Samarien a été licencié en octobre 2009 pour « inaptitude ». Auchan indiquait alors qu'elle avait émis des propositions de reclassement au sein de l'enseigne, « *respectant l'avis médical* », mais que ces propositions étaient restées sans réponse.

Auchan avait obtenu gain de cause au conseil des prud'hommes lors du premier procès. Mais après l'appel effectué par Me Bibard, elle a été reconnue coupable de harcèlement moral en appel. La justice a estimé que le licenciement pour « *inaptitude physique doit être déclaré nul* ».

La famille de Jean-Pierre se félicite de cette décision, même si elle intervient après son décès. Sa veuve pleure encore : « *Ils l'ont bouffé (...)* C'était un ange, un mari et un père formidable. »

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Magasins à rayon

|

**Personnel
médical**

|

**Relations du
travail**

CONTENUS SPONSORISÉS



Des jambes
légères et
fines, c'est
possible !

www.tonbienetre.lidl

Dès le jeudi
03 août, en
exclusivité
chez Lidl

Pourquoi
les projets
solaires
sont-ils
devenus
rentables en
2017 ?

ecoactu.com

A LIRE SUR COURRIER- PICARD.FR



faits divers
- À 15 ans,
nu, armé et
alcoolisé
sur un
balcon à
Amiens

FAITS
DIVERS -
Des sièges
d'une
attraction
se
décrochent
: un mort
et plusieurs
blessés

Faits divers
- Accident
à
Maignelay-
Montigny,
un homme
perd la vie